



**IPAG**

**Institut de préparation à l'administration générale**

Responsable : Franck DURAND

**Troyes**

### **ADMISSION**

**Aucun diplôme n'est exigé** pour l'institut de préparation à l'administration générale. La seule condition d'admission est d'avoir **au minimum 17 ans** au 1<sup>er</sup> novembre de l'année de la première inscription. Tout étudiant peut être admis, quel que soit son niveau d'étude, souhaitant préparer un concours administratif. Toute personne extérieure désireuse de préparer un concours et remplissant les conditions administratives pour intégrer la fonction publique est également admise.

### **OBJECTIFS**

Les concours administratifs offrent aujourd'hui de réelles perspectives de recrutement en raison des très nombreux départs en retraite que connaît la fonction publique et qui se poursuivront durant les dix prochaines années. Cette condition est très favorable aux candidats aux concours. Cette opportunité ne peut cependant être saisie sans une solide préparation. L'expérience montre en effet que les candidats ont peu de chance de succès s'ils ne maîtrisent pas la technique des épreuves aux concours. Cette préparation est offerte par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (I.P.A.G.).

### **ORGANISATION**

L'équipe pédagogique comprend des enseignants, universitaire ou agent de l'administration, qui sont impliqués par la préparation aux concours administratifs, soit parce qu'ils participent régulièrement à des jurys de concours, soit parce qu'ils ont suivi les enseignements d'une école d'application. L'emploi du temps de l'I.P.A.G. est adapté aux contraintes d'une activité professionnelle puisque les cours ont lieu le soir.

### **DÉBOUCHÉS**

L'I.P.A.G. a pour mission l'information et la préparation des candidats aux concours d'accès à la fonction publique. Il participe également à la formation initiale et continue des agents d'Etat et des collectivités territoriales.

Les concours administratifs préparés par l'I.P.A.G. sont essentiellement les concours généraux de la fonction publique de catégorie A (concours d'entrée aux instituts Régionaux d'administration ; concours d'attaché d'administration, de préfecture, d'administration scolaire et universitaire ; d'inspecteur des impôts, du trésor et des douanes, etc.) ou de nombreux concours de catégorie B et C, ainsi que les concours généraux de la fonction publique territoriale de catégorie A (administrateur et attaché), B (rédacteur) et C (adjoint administratif).

La voie contractuelle permettant également d'intégrer le secteur public ou parapublic, l'I.P.A.G. à vocation à dispenser une formation générale aux agents recrutés par ce biais.



## ORGANISATION DE LA FORMATION

Enseignement méthodologiques :	Nombre d'heures
Techniques de la note de synthèse	20h
Techniques de la dissertation	20h
Techniques de l'oral et entretien avec le Jury	20h

Enseignement de spécialité	Nombre d'heures
Droit Public	16h
Finances Publiques	12h
Economie	10h
Fonction Publique, droits et obligations des agents publics	8h
Construction Européenne	10h
Questions à réponses courtes	12h



### INSCRIPTIONS

L'inscription administrative (dépôt du dossier et paiement des droits universitaires) a lieu sur rendez-vous au Centre Universitaire de Troyes, en juillet et en septembre, auprès de Martine LAURENT-LUGASSY  
03 25 80 19 21  
martine.laurent@univ-reims.fr

### COORDONNÉES

Centre Universitaire de Troyes  
Hôtel Dieu le Comte  
Place du Préau BP 60076  
10901 TROYES cedex 9  
03.25.80.99.15  
www.univ-reims.fr/cut  
[www.univ-reims.fr](http://www.univ-reims.fr)

